

DECRET N° 79/207 DU 8 MAI 1979  
portant nomination de Monsieur DJOMBO Henri,  
Administrateur des S.A.F., en qualité de  
Directeur Général de l'Economie Rurale.  
-----

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU P.C.T., PRESIDENT DE LA  
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES  
MINISTRES,

Vu l'Acte n° 038/PCT/CC du 30 mars 1979 portant fondement, organisation et fonctionnement des pouvoirs publics ;  
Vu le décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 79/155 du 4 avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
Vu le décret n° 77/768 du 29 décembre 1977 portant nomination de Monsieur DJOMBO Henri, en qualité de Directeur des Etudes et de la Planification au Ministère de l'Economie Rurale ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

Article premier.- Monsieur DJOMBO Henri, Administrateur des S.A.F., précédemment Directeur des Etudes et de la Planification au Ministère de l'Economie Rurale, est nommé Directeur Général de l'Economie Rurale.

Article 2.- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

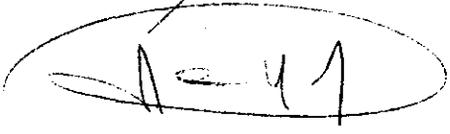
Article 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 8 MAI 1979

Par le Président du Comité Central du PCT, Président  
de la République, Chef de l'Etat, Président  
du Conseil des Ministres :  
Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

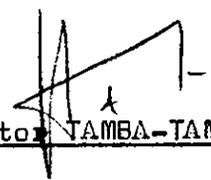
  
Henri LOPES.-

Solomon Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre de l'Economie Rurale,

  
Jean ITADI.-

Le Ministre du Travail et de la  
Justice, Garde des Sceaux,

  
Victor TAMBA-TAMBA.-